



Règlement intérieur des activités dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs de l'ABC Blanquefort

L'A.B.C., Association Blanquefortaise d'Animation Culturelle et sportive a pour objectif depuis plus de 30 ans de coordonner la vie associative sur Blanquefort et elle est missionnée par la Ville pour mettre en place une action jeunesse en direction des 11 / 25 ans (Loisirs, informations, prévention, vacances, citoyenneté, expression...). C'est une M.J.C ; Maison des Jeunes et de la Culture agréée d'éducation populaire et Jeunesse Sports.

Les accueils de jeunes sont une mission centrale dans l'action jeunesse de la MJC.

Vous nous confiez vos enfants durant les différents temps libres hors et pendant les vacances scolaires. Ce règlement intérieur vous aidera à mieux connaître le fonctionnement de notre structure et les obligations qui y sont liées.

Les temps extrascolaires doivent permettre à l'enfant de s'épanouir et de vivre des moments de plaisir.

Ces orientations éducatives ont pour objectif de définir le cadre dans lequel s'inscrivent les actions menées et par conséquent de clarifier les missions des équipes d'encadrement :

↪ Les temps de loisirs, telles que nous les concevons doivent permettre à chaque enfant quel que soit son milieu socio-économique de profiter d'un environnement favorable à son épanouissement moral et physique :

➤ Apporter à chaque enfant, le plaisir, le repos, la détente, l'équilibre nécessaire à une récupération physique et nerveuse.

➤ Proposer aux enfants, sans préjugés des aptitudes de chacun, une activité variée.

↪ Les buts sont définis dans le cadre de l'apprentissage de la responsabilisation, de l'autonomie, de la socialisation et de l'épanouissement des jeunes.

Ces activités doivent trouver leurs points de départ dans l'équipe d'encadrement, dans les initiatives des jeunes et dans les moyens matériels mis à disposition.

Présentation de la structure

- Organisateur : ABC association - 8 Rue, Raymond Valet 33290 BLANQUEFORT - 05.57.93.12.93
- Directrice de l'ABC : Madame LE ROUZIC Marie-José
- Présidente : Madame BOS Virginie

I ACCUEIL DES JEUNES 10/17 ANS HORS VACANCES SCOLAIRES

L'accueil de loisirs accueille vos enfants scolarisés ou résidents sur la commune :

-chaque mercredi ou à l'activité de 12h30 à 17h30 ; inscription par cycles (tarifs au quotient familial), possibilité de manger sur place (repas fourni par les parents)

-le samedi en après-midi pour des départs en activités ; programme à construire avec l'équipe d'animation (tarifs selon l'activité)

Lieu d'accueil : ABC, 8 rue R.Valet (en face des Colonnes)

Tél : 05.57.93.12.93 / 06.23.08.49.97

II ACCUEIL DES JEUNES 10/17 ANS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

1- Le centre de loisirs « Vacances ABC »

- pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi, de 8h à 18h30 ; hors jours fériés et/ou pont

Lieu d'accueil : Salle polyvalente de Fongravey, 26 rue J.Moulin. Tél : 05.56.95.20.08 / 06.23.08.49.97

/!\ Nous nous réservons le droit de fermer l'accueil si l'effectif des jeunes accueillis est inférieur à 8, nous vous informerons par courriel et/ou téléphone ; Fermeture une semaine durant les vacances de Noël.

« La Passerelle » entre l'ALSH Ecodome et les Vacances ABC

Ce dispositif permet aux enfants scolarisés en CM2 et entrant en 6ème, de se familiariser avec le fonctionnement de l'accueil de loisirs de l'ABC (10-14 ans) qu'ils pourront intégrer dès l'été. L'objectif principal est d'accompagner les enfants à travers ce passage entre les deux structures.

Les moyens

Les équipes se rencontrent dès la rentrée pour proposer des animations communes tout au long de l'année facilitant l'intégration des CM2 et la transmission des informations aux parents.

Dès les vacances d'été, l'enfant sera inscrit définitivement à l'ABC où l'animateur référent du projet passerelle l'accueillera. Un séjour lui sera proposé concernant sa tranche d'âge accompagné toujours de l'animateur référent durant l'été.

Deux formules d'accueil au centre de loisirs durant les vacances scolaires :

Un accueil à la journée (8h/18h30) et en demi-journée, selon le programme d'activités. L'accueil en demi-journée, s'effectue l'après-midi, le rendez-vous est à 13h30 à la salle polyvalente de Fongravey.

La journée s'organise autour de pratiques sportives, culturelles et artistiques. Des sorties à la journée, de découverte.... Il n'y a pas de préinscriptions sur les activités, le programme d'activités est diffusé en amont (disponible sur le site internet, abc-blancquefort.com). La possibilité est donnée aux jeunes de proposer, accompagnés par l'équipe

d'animation, un projet d'activité qu'ils souhaitent réaliser durant les vacances.

L'encadrement est assuré par des animateurs permanents de l'ABC et des équipes d'animateurs occasionnels diplômés ou en cours de formation.

Accueil 8h00 / 9H - 17H00 / 18H30

Activité 9h30 / 12H00 – 14h30 / 17H00 (fin des activités, le jeune peut partir seul si autorisé, en référence et après avoir pris connaissance du projet pédagogique).

Repas 12H30 pris en restauration scolaire ou sur le lieu d'activités

Les déplacements sur Blancquefort s'effectuent en vélo ou à pieds et vers l'extérieur en minibus (8 places), grand bus ou voiture de fonction.

2- Accueil des jeunes de + de 14 ans

Les propositions pour le public adolescent relève plus d'un dispositif point accueil jeunes que d'un ALSH.

Ce sont les jeunes qui construisent avec les animateurs les activités durant l'année scolaire en plus des propositions faite par l'équipe d'animation. Cette organisation est adaptée à ce type de public en demande de plus d'autonomie, et lui permet de redécouvrir la structure en étant force de propositions et à l'initiative de ses propres projets de loisirs (ex : un paintball organisé par 4 jeunes peut s'ouvrir à 4 autres jeunes afin de remplir le minibus et réduire le coût de l'activité).

Cette adaptation aux plus grands est aussi l'occasion pour l'équipe d'animation de découvrir de nouveaux jeunes et de renouveler l'offre d'activités.

3- Projets spécifiques

Les séjours

Les séjours sont diversifiés et adaptés aux différentes tranches d'âges que nous accueillons. Pour les plus jeunes (de 10 à 14 ans), ils sont organisés par les animateurs et tiennent compte des attentes des jeunes, en proposant un ensemble d'activités et de lieux propices à l'épanouissement.

Pour les plus grands, ils sont préparés avec eux dans une démarche de responsabilisation et d'autonomisation.

Les séjours sont l'occasion de favoriser la socialisation avec les jeunes et de les responsabiliser au sein du

groupe au travers de l'organisation de la vie collective, tout en découvrant et pratiquant des activités variées.

Ces séjours sont organisés durant toute l'année.

4- La vie en collectivité

Le « vivre ensemble » est une valeur centrale dans le projet d'accueil de jeunes de l'ABC. Les jeunes doivent avoir une tenue et un comportement correct. Ceux portant préjudice au bon fonctionnement de l'accueil : violence verbale et non-verbale, manquements répétés aux règles de politesse et de courtoisie, non-respect des horaires d'accueil par les parents, dégradation du matériel et des locaux feront l'objet de sanctions. Un avertissement oral sera signifié au jeune puis aux parents ou responsables légaux si le comportement n'est pas modifié.

Il sera demandé aux parents le remboursement du matériel volontairement détruit ou abimé.

Si le comportement persiste, et notamment dans le cas d'une atteinte à l'intégrité physique ou morale d'un enfant ou d'un adulte, les responsables de l'accueil se réservent le droit d'exclure immédiatement l'enfant, en accord avec la direction et les élus de l'ABC. Préalablement à cette décision, un travail de médiation sera mis en place avec le jeune et la famille, en lien avec les services compétents si besoin (service Médiation de la ville, MDSI...).

Sécurité et responsabilité

Le responsable de l'accueil se réserve le droit de refuser un jeune dont les conditions d'hygiène ne sont pas remplies. Les jeunes ne doivent pas être porteurs de tout objet entravant la sécurité du groupe : laser, objets tranchants par exemple. Les portables sont tolérés, hors temps de repas et d'activités, la responsabilité de la structure n'est pas engagée en cas de perte, vol ou détérioration. Il en va de même pour les vêtements ou objets appartenant aux jeunes.

La structure décline toute responsabilité envers les jeunes en dehors des horaires d'accueil, avant 8h le matin et après 18h30 le soir.

La fiche de renseignements doit être dûment remplie et signée. Toute modification administrative et sanitaire doit être signalée à la direction de l'accueil. La confidentialité des documents transmis par la famille est garantie.

Maladie, prescriptions médicales et PAI

Les urgences sont assurées par le 15, vous en serez averti. Dans le cas d'une maladie non urgente vous en serez informés.

Les médicaments à prendre pendant la journée doivent être signalés au directeur ou à l'animateur de votre enfant. Ils ne seront donnés uniquement s'ils sont accompagnés d'une ordonnance.

Les parents doivent signaler d'éventuels problèmes de santé (allergies...) ou régime alimentaire particulier sur la fiche de renseignements.

L'enfant doit être à jour de ses vaccinations.

Protocole d'Accueil Individualisé. Les parents d'un enfant présentant une allergie ou une intolérance à certains aliments et/ou souffrant d'une pathologie exigeant un régime spécifique devront en avertir la direction du centre de loisirs lors de l'inscription afin d'établir conjointement les conditions d'accueil de l'enfant (PAI en cours de validité et convention entre la famille et l'ABC sur demande). Afin d'établir le PAI, la famille devra fournir un certificat médical établi par un médecin. En fonction de l'avis médical, l'ABC peut décider d'accueillir l'enfant avec un panier repas fourni par la famille sur toute la période de présence de l'enfant.

Toute personne autre que les parents devant récupérer l'enfant doivent être mentionnés sur la fiche de renseignements. Il est demandé une lettre signée et datée concernant une éventuelle modification dans le départ des jeunes.

Diffusion d'images

Dans le cadre de l'accueil de jeunes, les jeunes peuvent être filmés ou photographiés. Les images ou support vidéo pourront être utilisés dans le cadre de projets d'animation et pourront servir aux supports de communication de l'ABC.

L'autorisation parentale est à renseigner sur la fiche de renseignements.

Assurances

L'ABC est assuré en responsabilité civile. Les parents doivent fournir une assurance garantissant d'une part, les dommages dont l'enfant serait l'auteur (responsabilité civile), d'autre part, les dommages qu'il pourrait subir (individuelle ; accidents corporels). En cas d'accident, selon les responsabilités, l'une ou l'autre partie s'engage à déclarer le dit accident auprès de son assureur. En cas d'accident, qui incombe au fonctionnement du centre, la direction s'engage à déclarer auprès de son assureur. En cas d'accident grave, l'ABC remplira une déclaration auprès de l'organisme référent (assureur, Jeunesse et Sports).

L'adoption du règlement

Toute participation aux activités de l'association ABC évoquées dans ce règlement implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. Le présent règlement est applicable à compter de la date de signature du règlement intérieur.

III INSCRIPTION ET COMMUNICATION

Les documents demandés

Pour inscrire votre enfant aux activités de l'ABC (mercredi, samedi et vacances scolaires), il vous faut :

- Certificat médical (il est valable pour un an)
- Copie attestation assurance responsabilité civile (extra-scolaire ou autre)
- Feuille d'imposition Revenus 2018 **Ou** Carte clé Mairie 2018-2019
- Test d'aisance aquatique (obligatoire pour les activités nautiques)
- Copie Attestation Sécurité Sociale à présenter
- Autorisation parentale (*pour les séjours uniquement*)

Inscriptions

Vous serez prévenu des dates d'inscription via le journal de l'ABC ou directement par mail (action jeunesse). Les inscriptions se déroulent à l'ABC (8 rue Raymond Valet) sur les horaires habituels (mardi-vendredi ; 9h/12h-13h30/19h et le samedi 10h/12h).

- Inscriptions aux Séjours Eté de l'ABC : en collaboration avec le service enfance lors du forum Vacances samedi 25 mai 2019
- Inscriptions aux journées Vacances ABC : ouverture des inscriptions 1 mois avant chaque période de vacances.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du centre de loisirs, nous vous demandons de respecter les délais d'inscriptions. Vous réservez la totalité de la période concernée. En cas d'annulation, nous vous demandons de prévenir l'ABC le plus rapidement possible.

Tarification et paiement

L'ABC applique la politique de tarification sociale en vigueur sur la commune et grâce aux concours de nos partenaires (Caf de la Gironde). Se munir de la carte clé mairie ou des revenus d'impositions.

Sans justification de revenus (Feuille d'imposition ou clé Mairie) et sans numéro d'allocataire, vous ne pourrez pas bénéficier du tarif allocataire. Sans renseignement sur la fiche de renseignements, la tarification la plus haute s'appliquera (clé 8).

La facture vous est envoyée, en fin de chaque période de vacances, est à acquitter à l'ABC.

Ce document est disponible en version numérique sur le site de l'A.B.C, à retirer en version papier dans nos locaux et sur l'accueil de loisirs, en lecture sous forme d'affichage sur l'accueil de loisirs.

